

CHAPITRE 1

ALEAS ET ENJEUX DANS LA COMMUNE

Dans ce chapitre les aléas auxquels est exposée la commune seront décrits de manière synthétique à partir des sources d'informations et des documents d'étude disponibles (DDRM, SDACR, PPRN, PPRT etc.)

Pour mémoire, les principaux risques majeurs sont :

- ↳ Risques naturels :
 - Inondation par submersion marine
 - Feu de forêt
 - Séisme
 - Mouvement de terrain
 - Tempête et orage

- ↳ Risques technologiques :
 - Transport de matières dangereuses
 - Pollution maritime par hydrocarbures
 - Pollution cours d'eau (les étiers)

Définition du risque

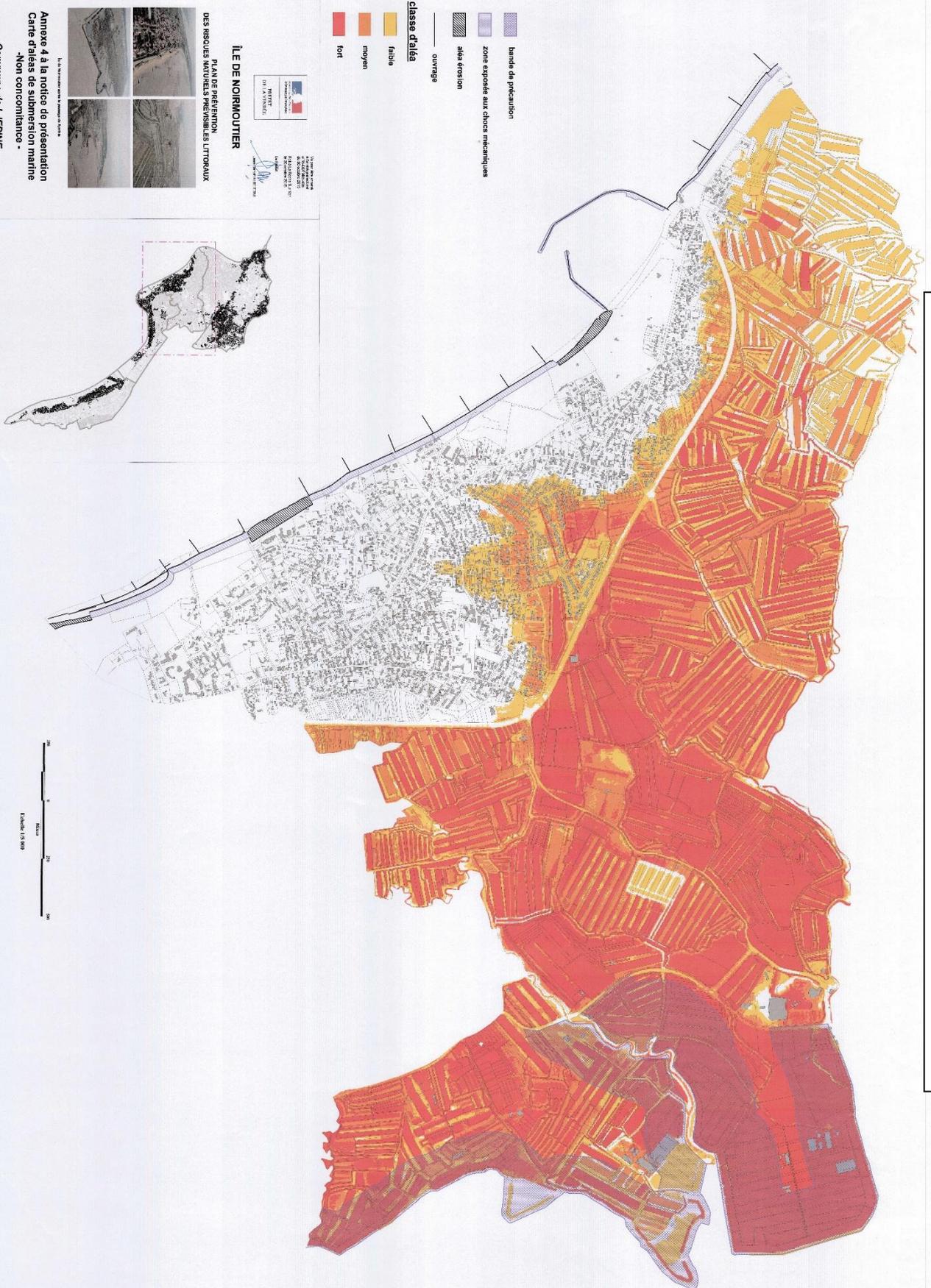
Le phénomène de surcote est une élévation temporaire et locale du niveau de la mer au niveau des côtes littorales. Ce phénomène est provoqué la plupart du temps par les conditions météorologiques (dépression atmosphérique, vent, tempête, etc.)

Cette augmentation du niveau marin peut, plus particulièrement si elle est combinée avec une marée haute, favoriser le passage de l'eau au-dessus des ouvrages de protection et engendrer une inondation des zones littorales.

Les risques sur la commune

La commune est concernée par les risques de rupture ou par la destruction d'un cordon dunaire à la suite d'une érosion intensive ou par la rupture de digues ou d'ouvrages de protection ou à leur franchissement exceptionnel par des « paquets de mer ».

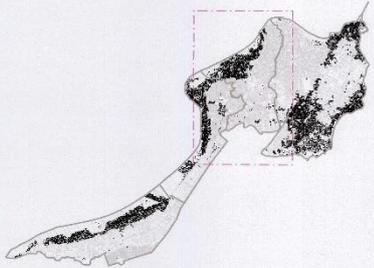
Le territoire de l'Épine a connu de nombreuses submersions marines dont celle liée au passage de la tempête Xynthia le 28 février 2010.



LE DE NOIRMOUTIER
 PLAN DE PREVENTION
 DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES LITTORAUX

Annexe 4 à la notice de présentation
 Carte d'aléas de submersion marine
 Non concomitance -

Commune de L'EPINE



Avant l'évènement

- Se tenir informé de l'évolution météo en fonction de la marée (radio, télévision, Météo France)
- Déplacer les véhicules stationnés en front de mer ou en zone à risque
- Obturer les ouvertures en zone basse et couper les points d'eau, gaz et électricité
- Prévoir en hauteur des réserves d'eau, de nourriture, des couvertures ou vêtements chauds
- Se mettre en sécurité à l'étage ou en zone refuge équipée d'un poste de radio, d'une lampe torche et d'un téléphone portable

Pendant l'évènement

- Ne pas sortir
- Se tenir prêt à évacuer en respectant les directives données par les services de sécurité (ne pas traverser une zone inondée : risque d'aspiration par le courant ou risque de noyade)

Après l'évènement

- Aérer et chauffer les pièces dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Evaluer les dommages et écrire un inventaire complet et détaillé des dommages visibles et faire des photos.

Définition du risque

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin

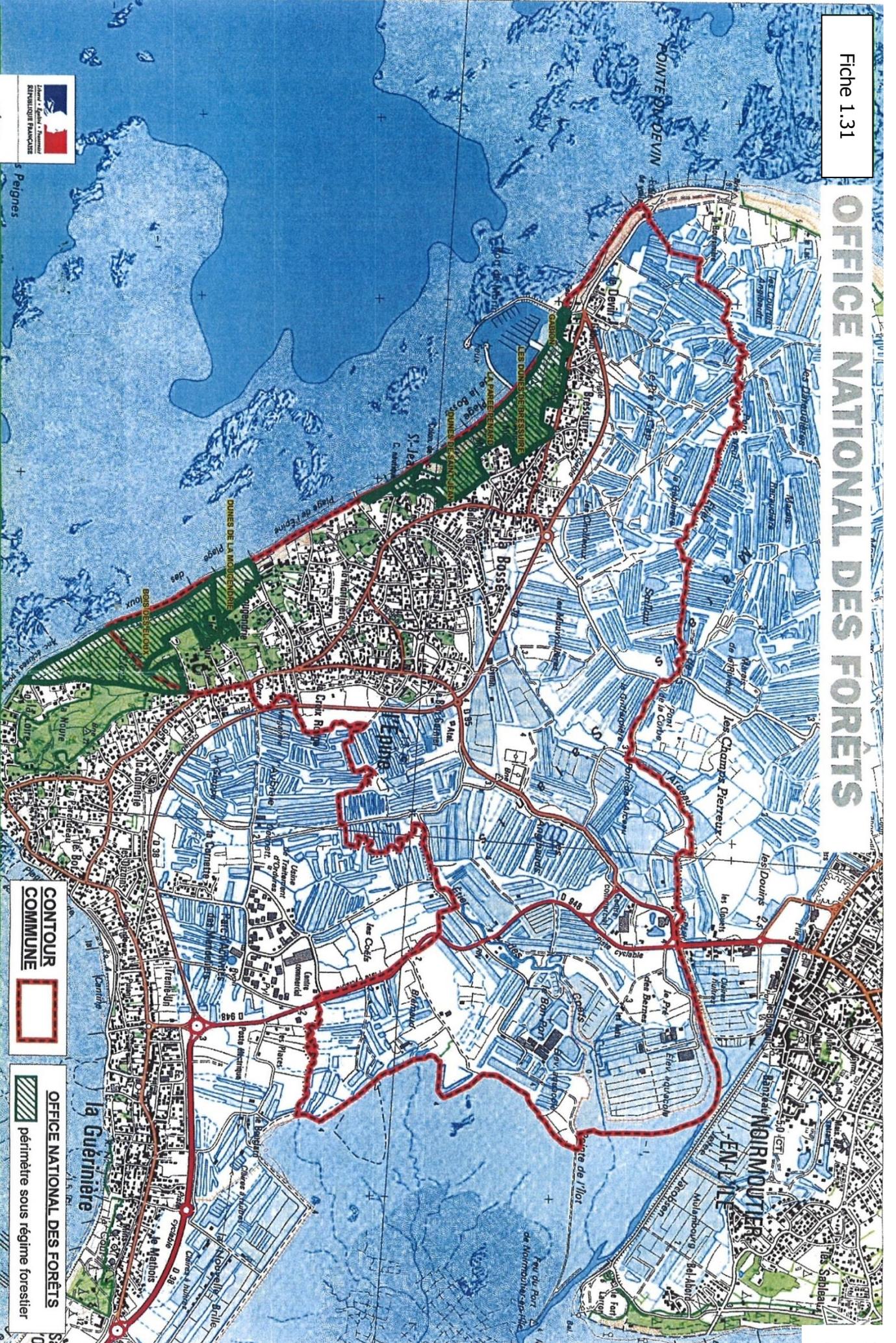
- D'une source de chaleur
- D'un apport d'oxygène
- D'un combustible

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été ; aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, vient s'ajouter un accroissement de l'activité humaine en forêt, particulièrement en zone littorale.

Les risques sur la commune

Certains sites sur la commune sont concernés par des risques incendies avec propagation : le camping de la Bosse, le bois du Moulin de la Bosse, Saint Jean, la Thibaudière, la Mougendrie et une partie du Bois des Eloux de l'Épine. Ce risque est à fort enjeu humain en période estivale, en raison de la proximité de structures telles que le camping de la Bosse, le centre des Quatre Vents ainsi que les nombreuses habitations bordant les différents endroits boisés.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS



CONTOUR COMMUNE

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
périmètre sous régime forestier



PRÉFET
DE LA VENDÉE

Avant l'incendie

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures forestières
- Repérer les points de coupure dans les habitations gaz, électricité

Pendant l'incendie

Si l'on est témoin d'un départ de feu

- Informer les pompiers le plus vite possible en composant le 18 ou le 112
- Attaquer les flammes à leur base si possible

Dans la nature

- S'éloigner dos au vent

Si vous êtes en voiture

- Ne pas sortir
- Gagner si possible une clairière

Votre habitation est exposée au feu de forêt

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Respirer à travers un linge imbibé d'eau
- Suivre les instructions des pompiers. Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux Sapeurs-Pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là
- Fermer les bouteilles de gaz

Après l'incendie

- Éteindre les foyers résiduels si besoin
- Aérer les lieux
- Signaler toute reprise de feu

Définition du risque

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causé par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

Les principaux tremblements de terre susceptibles d'avoir été ressentis en Vendée, au cours des quinze dernières années sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les risques sur la commune

La commune de l'Épine n'a pas été concernée, mais en revanche elle est répertoriée en zone sismique modérée sur l'arrêté préfectoral.

Avant

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité.
- Préparer un plan de regroupement familial.

Pendant

Rester où l'on est :

- *A l'intérieur :*
Se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- *A l'extérieur :*
Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, toitures).
- *En voiture :*
S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme.

Après

- Après la 1^{ère} secousse, se méfier des récides il peut y en avoir d'autres
- Sortir au plus vite des bâtiments (privilégier les escaliers), si possible couper l'eau, l'électricité, le gaz (ne pas allumer de flamme ; ouvrir les portes et les fenêtres).
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Ecouter la radio
- Eviter le bord de mer en raison d'éventuel raz de marée.

Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

Définition du risque

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'action d'agents naturels (forte pluies, séisme) ou artificiel (terrassements, exploitations souterraines).

Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus d'effondrement, de tassement, de dissolution ou d'érosion liés, le cas échéant, à l'action de l'eau ou à l'exploitation du sous-sol.

Le risque sur la commune

La façade maritime est exposée aux phénomènes d'érosion.

La commune est défendue par des ouvrages de protection d'enrochement sur merlons et perrés, (dont la compétence défense contre la mer est à la charge de la communauté de communes).

Avant

- Craquements inhabituels et inquiétants, évacuer le bâtiment immédiatement
- Apparition de fissures importantes dans le sol

Pendant

- Fuir latéralement et ne pas revenir en arrière
- S'éloigner de la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Après

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités (Mairie, Gendarmerie, Pompiers)
- Se mettre à disposition des secours

Définition du risque

L'ensemble du littoral de la commune est soumis à des risques de vents forts. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 90 km/h, pouvant présenter de graves dangers pour les biens et les personnes ; ils peuvent être conjugués aux dangers d'inondations liés à une submersion ou à des phénomènes orageux pouvant être accompagnés de tornade. Une tempête peut se traduire par des vents violents, par des pluies potentiellement importantes, par des vagues dont la hauteur, dépendant de la vitesse du vent et de la durée de son action, peuvent entraîner la formation de vagues déferlantes et par des modifications du niveau normal de la marée.

Vigilance Météo-France (www.meteofrance.com)



Une vigilance absolue s'impose (vents de 125 km/h)



Soyez très vigilant (vents de 90 à 100 km/h)



Soyez attentifs



Pas de vigilance particulière

Avant la tempête

- Se tenir informé des messages météo diffusés par la radio, la télévision, internet
- Mettre à l'abri tout objet risquant d'être emporté et pouvant se transformer en projectiles
- Fermer les portes, fenêtres, et volets
- Limiter les déplacements, s'éloigner des lieux à risque (front de mer, zones boisées)
- Rentrer les animaux

Pendant la tempête

- Ne se déplacer en aucun cas
- Ne pas avoir un comportement à risque (monter sur un toit, un échafaudage...)
- Gagner un abri et ne pas en sortir
- Débrancher les appareils électriques, en cas d'orage

Après la tempête

- Ne pas toucher aux câbles à terre ou à proximité du sol
- Signaler aux autorités les dangers consécutifs à la tempête (chute d'arbres, bâtiments endommagés, arbres fragilisés, etc...)

Définition du risque

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Les produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Risques sur la commune

Les plus grands risques sont sur les routes départementales, la D948, la D38 et la D95 car de nombreux étiers bordent ces routes.

Risque liés aux carburants du Port de Morin.

Avant

- Savoir identifier les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport de matières dangereuses (voir annexe 25)
- Connaître les dispositifs d'alerte propres à la commune
- Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute, séparée par un silence de 5 secondes

Pendant**Si vous êtes témoin d'un accident impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses**

- Donner l'alerte (Sapeurs-Pompiers 18, Gendarmerie 17, 112), en précisant le lieu et la nature du sinistre
- Ne pas fumer
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- S'éloigner à plus de 300 mètres et se mettre à l'abri
- Respecter les consignes qui seront données par les services de secours.

Si vous entendez une sirène d'alerte ou si vous recevez un message d'alerte téléphonique (sms par exemple)

- Se mettre à l'abri
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...)
- Arrêter ventilation et climatisation
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
- Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes de secours
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Après

- Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte (radio ou sirène émettant un signal sonore continu de 30 secondes) : aérer le local dans lequel vous étiez.

Définition du risque

Les pollutions marines proviennent généralement de « dégazage » ou « déballastage » d'hydrocarbure effectué au large par les navires.

Les risques sur la commune

La commune a été concernée le 26 décembre 1999 avec l'ERIKA.

Avant

- Alerter la mairie, le CROSS, la capitainerie ou les pompiers et préciser le lieu, la nature de la pollution (aspect, importance) et l'origine éventuelle.

Pendant

- Ne pas se baigner
- Ne pas s'approcher des zones polluées
- Se mettre à disposition du plan infra-polmar
- Suivre les consignes données
- Porter les équipements de protection individuels (combinaisons, bottes, gants...) fournis par la collectivité

*Les hydrocarbures sont dangereux pour l'Homme, il convient en priorité de
SE PROTEGER*